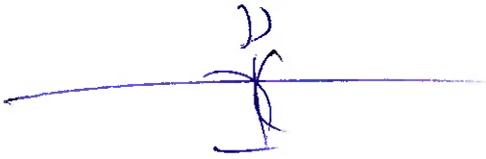


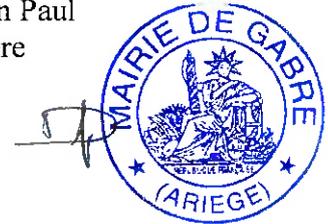
- L'agent devra justifier le niveau scolaire, niveau BAC, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle de 5 ans minimum requise, sur des fonctions équivalentes et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut en cours de la grille indiciaire au grade de rédacteur territorial
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- le tableau des emplois sera modifié.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

CARLES Monique
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 01 juillet 2025 et publiée le 01 juillet 2025